maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Finances»

Conseil municipal du 27 juin 2011
Séance du 6 juin 2011

9 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à	M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. SEGUIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	**39**
- Nombre de conseillers en exercice	**39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	**34**

- **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs selon les propositions présentées ci-après.

- **Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à temps non complet (10 h)**

Un enseignant du conservatoire municipal de musique et de danse dispense actuellement un enseignement de 7 heures hebdomadaires sur un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie B). Une réorganisation des heures d'enseignement musical conduit a affecté un contingent supplémentaire de trois heures hebdomadaires à cet agent.

C'est maintenant ! www.mairie-creil.fr
LA VILLE CREIL OISE PICARDIE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

maintenant !

Il convient donc, conformément à la réglementation, de créer un nouveau poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie B) à raison de 10 heures hebdomadaires pour la rentrée scolaire 2011.

- **Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à temps complet (16 h)**

Pour faire suite au développement des activités dans les classes CHAM et les chorales, il convient de créer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à temps complet.

- **Un poste d'attaché principal (catégorie A) à temps complet**

Pour faire suite au départ du directeur financier à la direction des finances, il convient de créer un poste d'attaché principal (catégorie A) à temps complet.

- **Un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (catégorie B) à temps non complet (17 h)**

Pour faire suite à un départ en retraite, il convient de créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (catégorie B) à temps non complet à raison de 17 h hebdomadaires.

- **Un poste de technicien principal de 1ère classe (catégorie B) à temps complet**

Pour faire suite à un départ à la direction de la vie économique, de l'aménagement et du développement de la cité, il est nécessaire de créer un poste de technicien principal de 1ère classe (catégorie B) à temps complet pour assurer les missions d'instructeur autorisations du droit des sols.

- **Un poste d'adjoint technique de 2ème classe (catégorie C) à temps non complet (15 h 30 hebdomadaires)**

Pour faire suite à une demande de modification du temps de travail d'un agent, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe (catégorie C) à temps non complet à raison de 15 h 30 hebdomadaires à la direction de la logistique et des moyens généraux – école primaire.

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Il vous est demandé d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la commission « Finances» en date du 6 juin 2011,
Considérant la nécessité de créer des postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser la création des postes suivants :

- Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à temps non complet (10 h)
- Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à temps complet (16 h)
- Un poste d'attaché principal (catégorie A) à temps complet
- Un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (catégorie B) à temps non complet (17 h)
- Un poste de technicien principal de 1ère classe (catégorie B) à temps complet
- Un poste d'adjoint technique de 2ème classe (catégorie C) à temps non complet (15 h 30 hebdomadaires)

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

05 JUIL 2011

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11 Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rallu

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE CREIL OISE PICARDIE

05 JUIL. 2011
60300 SENLIS